

NOTICE DESCRIPTIVE - MAISONS

VERT MARINE- LE CROTOY (80)

Maisons

Document conforme à l'annexe 2 de l'arrêté du 10 mai 1968 et prévu par l'article R261-13 du C.C.H.



VERTMARINE

LE CROTOY / BAIE DE SOMME

VINCI IMMOBILIER
LIGNE IMPULSION



AUTORISATION AFNOR CERTIFICATION N°CANFH150002

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU PROJET	6
PRESENTATION DU PROGRAMME	6
EXIGENCES PERFORMANCIELLES.....	6
1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES IMMEUBLES	7
1.1 INFRASTRUCTURE	7
1.2 MURS ET OSSATURE.....	7
1.3 PLANCHERS.....	8
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	9
1.5 ESCALIERS.....	9
1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION.....	9
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	10
1.8 TOITURES	10
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	11
2.1 SOLS ET PLINTHES.....	11
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	12
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES).....	12
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	12
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	13
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	13
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	15
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	15
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	17
3. ANNEXES PRIVATIVES	24
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	24
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS.....	24
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	24
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	25
4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES.....	25
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE.....	26
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL	27
4.4 CAGES D'ESCALIERS	27
4.5 LOCAUX COMMUNS.....	28
4.6 LOCAUX SOCIAUX	29
4.7 LOCAUX TECHNIQUES.....	29
4.8 CONCIERGERIE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES.....	31
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES.....	31
5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	31
5.3 TELECOMMUNICATIONS	31
5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	31
5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	31

5.6 ALIMENTATION EN EAU	31
5.7 ALIMENTATION EN GAZ	31
5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	32
6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	33
6.1 VOIRIE ET PARKING	33
6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS	33
6.3 ESPACES VERTS	33
6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	34
6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR	34
6.6 CLOTURES.....	34
6.7 RESEAUX DIVERS	34
7. OBSERVATIONS	36

GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. La Société peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Les travaux de construction seront soigneusement vérifiés par un bureau de contrôle agréé avec entre autres les missions suivantes :

- Solidité des ouvrages,
- Sécurité des personnes,
- Isolation acoustique,
- Isolation thermique,
- Réglementation personnes à mobilité réduite.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes à l'acquéreur ne pourront être exercées que dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*".

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (T.M.A.), dans la limite des dates prévues dans la "*Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs*". Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive.

Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

Les matériaux naturels tels que les revêtements extérieurs bois, le carrelage et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage.

Les appartements seront réalisés conformément à la Nouvelle Réglementation Acoustique, la Réglementation Thermique 2012 et la norme électrique C 15-100. Le bâtiment fera l'objet d'une demande de certification NF Habitat.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

PRÉSENTATION DU PROJET

PRESENTATION DU PROGRAMME

SITE

L'opération immobilière est située à LE CROTOY, rue Barre Mer (Cadastre Section AY n°365 et 367).

PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier comprenant 12 groupes constitués de :
10 groupes de maisons individuelles en bandes (RDC + Combles) dont 1 en VEB
1 bâtiment collectif avec deux entrées (RDC+ Combles)

Avec au total :

- 37 maisons individuelles dont 5 VEB
- 18 logements collectifs (en deux bâtiments distincts de 9 logements) sur sous-sol de 31 places de parking
- 79 places de stationnement extérieurs (dont 4 places PMR)
- Des locaux annexes (locaux poubelles, locaux vélos...)

EXIGENCES PERFORMANCIELLES

CERTIFICATION

Cette opération dans son ensemble sera certifiée NF Habitat

ELECTRICITE

Conforme à la Norme C15-100.

STATIONNEMENT EN SOUS-SOL

Le dimensionnement des locaux à usage de stationnement sera conforme aux règles d'urbanisme et de sécurité, sans qu'il soit fait référence à une norme dimensionnelle.

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET GÉNÉRALES DES MAISONS

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

Après dépollution si nécessaire, décapage et terrassements réalisés en pleine masse, en trous et en rigoles pour système de fondations. Evacuation des terres excédentaires en décharge adaptée ou remblais selon nécessité.

1.1.2 FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

1.2.1.1 Murs périmétriques

Sans objet

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet

1.2.2 MURS ET FAÇADES (AUX DIVERS NIVEAUX)

Les murs de toutes les façades sont en briques creuses ou maçonneries ou béton d'épaisseur variable après validation par le bureau de contrôle.

Les façades seront revêtues selon la localisation prévue aux plans d'Architecte et imposition du Permis de Construire soit :

- Enduit gratté avec teintes différentes
- Habillage bois de teinte naturelle
- Menuiseries extérieures PVC gris clair

Nota Général

Doublage thermique en façades sur face intérieure ou extérieure des parois par complexe de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique de la présente opération.

1.2.3 MURS PIGNONS

- Prestation identique à celle décrite en article 1.2.2.
- Murs réalisés en briques creuses ou maçonneries ou béton, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation pour les murs porteurs intérieurs.

1.2.4 MURS MITOYENS

Sans objet

1.2.5 MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIA-SCHOIRS)

- Sans objet

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Béton armé d'épaisseur suivant étude de structure.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

- Entre deux maisons : réalisation d'un mur réalisé en briques creuses ou maçonnerie ou béton d'épaisseur variable selon études thermique et acoustique.
- Doublage thermique ou phonique de ces parois en fonction de la réglementation et des niveaux de performances recherchés par complexe comprenant un matériau isolant et un parement de finition en plaque de plâtre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs.

1.3.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

- Sans objet

1.3.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

- Sans objet

1.3.4 PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Sans objet

1.3.5 PLANCHERS DES BALCONS ET LOGGIA

Sans objet

1.3.6 PLANCHERS BAS DU REZ-DE-CHAUSSÉE

- Dalle pleine de béton armé d'épaisseur selon calculs.

1.3.7 PLANCHER ENTRE COMMERCES/ACTIVITES ET LOGEMENTS

Sans objet

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

De type PLACOPAN des Ets PLACOPLATRE, de 50 mm d'épaisseur.

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

De type PLACOPAN des Ets PLACOPLATRE, de 50 mm d'épaisseur.

Cloisons isolantes pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

Les cloisons et doublages de salles de bains et salles d'eau sont constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toutes les pièces d'eau et sur toute hauteur.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Sans objet

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Dito 1.5.1

1.5.3 ESCALIERS DES LOGEMENTS DUPLEX

Escaliers préfabriqués en bois naturel ou peint y compris garde-corps suivant plan de l'architecte.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

1.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

- Si nécessaire (Prestation décrite à l'article 1.6.1.)

1.6.3 CONDUITS D'AIR FRAIS

- Si nécessaire (Prestation décrite à l'article 1.6.1.)

1.6.4 CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Sans objet

1.6.5 VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

Sans objet

1.6.6 GAINES POUR LES COMMERCES

Sans objet

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Evacuation des toitures, par descentes en PVC en façades suivants les plans de l'architecte.

1.7.2 CHUTES D'EAU USEES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous face de dalle à RDC avec sorties des ventilations primaires en toiture.

1.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Sans objet

1.7.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

1.8 TOITURES

1.8.1 CHARPENTES, COUVERTURES ET ACCESSOIRES

Selon plan de toiture de l'Architecte.

Charpente par fermettes industrielles ou traditionnelles reposant sur structure en béton armé ou briques creuses ou maçonnerie.

Isolation dans combles par isolant d'épaisseur suivant calcul thermique.

Couverture par des tuiles mécaniques en terre cuite ou ardoise naturelle, teinte au choix de l'Architecte et conforme aux prescriptions du permis de construire.

Récupération des eaux pluviales provenant des toitures par gouttières pendantes et descentes d'eaux intérieures ou extérieures en PVC ou en zinc selon les plans de façade de l'Architecte et conformément au permis de construire.

1.8.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Jardins sur sous-sols :

Sans objet

Accessibles :

Sans objet

Non accessibles :

Sans objet

Balcons :

Sans objet

1.8.3 SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Eléments en maçonnerie ou en tôle galvanisée.

2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

2.1.1.1 Séjour, y compris intérieur des placards ouvrant sur cette pièce

Carrelage 45x45 cm. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI IMMOBILIER NORD EST (4 choix).

Plinthes assorties au carrelage choisi.

2.1.1.2 Chambres, dressing, rangement, y compris intérieur des placards ouvrant sur ces pièces

Revêtement de sol stratifié, finition « parquet » de type Quick Step LAMINATE des Ets UNILIN ou équivalent. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par Vinci Immobilier Nord Est (4 choix).

Plinthes en médium (MDF) peintes blanches.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

2.1.2.1 Sol et plinthes des pièces humides (cuisines, kitchenettes)

Carrelage 45x45 cm. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI IMMOBILIER NORD EST (4 choix).

Plinthes assorties au carrelage choisi.

2.1.2.2 Sol et plinthes des salles de bains, salles d'eau et WC indépendants

Carrelage 45x45 cm. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI IMMOBILIER NORD EST (4 choix).

Plinthes assorties au carrelage choisi.

2.1.3 SOLS ET PLINTHES DES ENTREES ET DEGAGEMENTS

Carrelage 45x45 cm. Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI IMMOBILIER NORD EST (4 choix). Plinthes assorties au carrelage choisi

2.1.4 SOL DES TERRASSES

Béton brut ou dalles béton posées sur lit de mortier

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

2.1.5 BARRES DE SEUILS

Arrêt de matériaux par profils inox ou alu de type Deco des Ets SCHLUTER ou équivalent au droit de chaque changement de revêtements (ou profil bois assorti au revêtement stratifié).

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIÈCES DE SERVICE

2.2.1.1 Cuisines – Kitchenettes

Sans objet

2.2.1.2 Salles de bains – salles d'eau

Faïence 20x40 cm au droit de la baignoire ou de la douche. Pose à hauteur d'huissierie.

Coloris au choix de l'acquéreur parmi les références sélectionnées par VINCI IMMOBILIER NORD EST (4 choix).

Localisation :

Au-dessus de la baignoire sur les trois côtés celle-ci é à hauteur d'huissierie

Au-dessus des bacs à douche sur les trois cotés de celui-ci jusqu'en plafond

Tablier de baignoire traité en carreau de plâtre hydrofuge ou WEDI revêtu sur la face visible de la même faïence. La façade de baignoire recevra au droit du siphon un carreau amovible permettant un accès.

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS AUTRES PIÈCES

Prestation sans objet

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

2.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

Sous-face des planchers béton ragréé par enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux-plafonds ou soffites en plaques de plâtre surfacées.

2.3.2 PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE

Sans objet

2.3.3 PLAFONDS DES LOGGIAS

Sans objet

2.3.4 SOUS-FACES DES BALCONS

Sans objet

2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- Menuiseries type bloc-baie composées de châssis fixes, fenêtres et porte-fenêtre ouvrant à la française suivant implantation sur le plan de vente : en PVC gris clair suivant plans de façade de l'architecte et impositions du permis de construire.
- Fenêtres et portes fenêtres ouvrants à la française avec parties fixes et allège feuilleté en soubassement des menuiseries suivant plans de façades de l'Architecte.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage isolant thermique et acoustique dont les caractéristiques sont définies par la note acoustique et les calculs thermiques du bureau d'étude spécialisé en fonction de leur localisation.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE

Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales. Vitrage en verre imprimé (ou pose d'un film opaque) pour les menuiseries extérieures des salles de bains et salles d'eau si elles existent au plan de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les fermetures extérieures et occultations sont réparties selon la localisation prévue aux plans de l'Architecte et selon imposition du permis de construire :

Par volets roulants PVC, à commande électrique, selon plans de vente. Coffre intérieur.

2.5.2 PIECES DE SERVICE

Description identique à l'article 2.5.1 ci-avant.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

2.6.1.1 Huisserie des portes intérieures de distribution :

Huisseries métalliques

2.6.2 PORTES INTERIEURES

2.6.2.1 Portes de distribution :

Les portes intérieures seront alvéolaires à parement matricé finition laquée blanche.

2.6.2.2 Fermeture :

- Serrure à pêne dormant ½ tour pour les chambres,
- Bec de cane à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.

2.6.2.3 Quincaillerie :

Quincaillerie sur plaque de ligne ou rosace de type Osmose des Ets BRICARD ou équivalent

2.6.2.4 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Prestation sans objet, prévu en cloisons de nature identique au cloisonnement des logements.

2.6.4 PORTES PALIERES

2.6.4.1 Portes palières intérieures :

Sans objet

2.6.4.2 Portes palières extérieures :

Bloc porte A2P BP1 de type COURSIPAC 4F des Ets PAC DAMAS ou équivalent, mise en œuvre dans une huisserie métallique. Ferrage par paumelle anti-dégondage. Microviseur. Finition à peindre, coloris au choix de l'architecte.

Seuil à la suisse avec joint isophonique incorporé

2.6.4.3 Fermeture de porte palière :

Serrure 3 points A2P* de chez Bricard ou équivalent

2.6.4.4 Quincaillerie :

Poignée de porte de type MUZE de chez Vachette finition Chromé velours ou équivalent.

2.6.4.5 Butée de porte :

Butée de porte assortie à la quincaillerie

2.6.5 PORTES DE PLACARDS

2.6.5.1 Les façades des placards supérieures à 90 cm de large pourront être traitées en portes coulissantes : Selon plan de vente

Les placards de plus de 0.90 m de largeur sont à portes coulissantes de type Initial ou Kendoors des Ets SOGAL ou équivalent.

Compensateurs pour absorber l'épaisseur des plinthes.

2.6.5.2 Les façades des placards inférieurs à 90 cm de large pourront être traitées en portes pivotantes avec bouton de tirage : Selon plan de vente

Les placards de moins de 0.90 m de largeur sont à portes pivotantes de type Initial ou Kendoors des Ets SOGAL ou équivalent.

Compensateurs pour absorber l'épaisseur des plinthes.

2.6.5.3 Equipement intérieur :

- Une tablette « chapelière », une tringle penderie en acier chromé et une colonne équipée de 4 tablettes intermédiaires pour les placards supérieurs à 90 cm. L'aménagement intérieur sera de 1/2 pour la partie colonne et 1/2 pour la partie tablettes.
- Une tablette « chapelière », une tringle penderie en acier chromé pour les placards inférieurs à 90 cm

NOTA : Des équipements techniques type vannes de distribution pourront être placés dans les placards

2.6.5.4 Gains GTL :

Gaine GTL encastrée dans cloison ou installée dans placard technique.

[Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Prestation décrite à l'article 2.6.2.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES DES PORTES PALIERES

- Sans objet

2.6.8 OUVRAGES DIVERS

- Trappe de visite dans gaines techniques intérieures aux logements. Selon nécessité.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1.1 Garde-corps extérieurs

- Pour terrasses et balcons, fenêtres et portes fenêtres, suivant Projet Architectural et indications au permis de construire, (garde-corps bois, teinte au choix de l'architecte).

2.7.1.2 Garde-corps escaliers des parties communes

- Sans objet.

2.7.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Prestation sans objet.

2.7.3 OUVRAGES DIVERS

- Sans objet

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 PEINTURE EXTERIEURE ET VERNIS

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet

2.8.1.4 Sur enduits, habillage en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

- Sans objet

Notice descriptive notaire annexée au contrat de réservation– NF- Maisons – NB Mise à jour au 07.07.2023

2.8.2 PEINTURES INTERIEURES

2.8.2.1 Sur Menuiseries

- Après préparation, peinture acrylique satinée, mate ou brillante selon localisation, coloris blanc.
- Concerne : Portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.
- Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1

2.8.2.2 Sur Murs

- Murs des pièces sèches, compris kitchenette des studios et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique finition Velours de Chez TOLLENS ou équivalent coloris blanc.
 - Murs des pièces humides : peinture acrylique finition Velours de chez TOLLENS ou équivalent, coloris blanc.
 - Dans le cadre de WC indépendants : peinture acrylique finition Velouté de chez TOLLENS ou équivalent, coloris blanc.
- Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1

2.8.2.3 Sur Plafonds

- Plafond des pièces sèches, et cuisine ouverte sur séjour : peinture acrylique finition Velours de Chez TOLLENS ou équivalent coloris blanc.
- Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique finition Velours de Chez TOLLENS ou équivalent coloris blanc.
 - Qualité de finition de type B conformément au DTU 59.1

2.8.2.4 Sur Canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : peinture alkyde satinée blanche.
-

2.8.3 PAPIERS PEINTS

2.8.3.1 Sur murs

- Prestation sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

- Prestation sans objet.

2.8.4 TENTURES (TISSUS, TOILES PLASTIFIEES, ETC.)

2.8.4.1 Sur murs

- Prestation sans objet.

2.8.4.2 Sur plafonds

- Prestation sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

2.9.1.1.1 Kitchenette des studios

Sans objet

2.9.1.1.2 Cuisine des autres logements

Sans objet

2.9.1.2 Appareils et mobiliers

- Prestation décrite à l'article 2.9.1

2.9.1.3 Evacuation des déchets

- Sans objet.

Cliquez ici pour entrer du texte.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

- Prestation sans objet.

2.9.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes en tube PVC pression disposées dans la gaine technique du logement (implantation de la gaine suivant plan de l'architecte) avec départ vers les autres pièces. Le compteur sera situé à l'extérieur de la maison en limite de propriété.
- Distribution incorporée dans les dalles en tube cuivre ou PER sous fourreau ou en polyéthylène multicouche réticulé encastré sous fourreau,
- Raccordement des appareils à l'intérieur de chaque pièce en tube cuivre ou PER sous fourreau ou polyéthylène multicouche réticulé.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

- Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

- La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des PAC (Pompe à chaleur) air/eau split type Alféa extensa Duo A.I 6 R 32 de chez ATLANTIC ou similaire et d'une puissance unitaire définie selon l'étude thermique.

2.9.2.4 Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

- Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

- Attentes pour machines à laver disposées en cuisine ou en salle de bains suivant la disposition du plan de vente, à raison de deux attentes, comprenant :
 - ✓ Robinet d'arrêt et raccord bouchonné sur l'eau froide (possibilité d'un robinet double),
 - ✓ Attente avec siphon PVC sur l'évacuation (possibilité d'une double attente).

2.9.2.7 Appareils sanitaires

2.9.2.7.1 Baignoires / Douches :

- Baignoire 170x70 de type Ulysse 2 des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent (selon plan de vente).

Ou (suivant plan de vente) :

- Receveur de douche de type UltraFlat des Ets IDEAL STANDARD ou équivalent de 90 x 90 ou 120 x 90 cm à l'étage (selon plan de vente).
- Siphon de douche au rdc et alimentation eau chaude et froide pour installation future douche à l'italienne (non prévue) au Rdc

2.9.2.7.2 WC :

Pack WC pose au sol de type Ulysse des Ets Ideal Standard/Porcher ou équivalent.

2.9.2.7.3 Lave-mains / Lavabos/meuble vasque :

Mobilier sur pieds TANGO des Ets Chêne vert gamme » Variton ASTRAGAL » ou équivalent comprenant deux portes ou deux tiroirs. Poignée modèle GOAL. Plan stratifié avec vasque intégrée compris miroir 5 mm et applique CITY LED

Laves mains : sans objet

2.9.2.7.4 Pare-douche / Pare-bain :

Pare-bain type Serenity des Ets JACOB DELAFON ou équivalent. Dimension selon plans de vente.

Pare-douche en verre de type Serenity des Ets JACOB DELAFON ou équivalent. Dimension selon plans de vente.

2.9.2.8 Robinetterie

2.9.2.8.1 Sur Sur baignoires :

Mitigeur monocommande bain/douche type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent.

2.9.2.8.2 Sur douches :

Mitigeur monocommande bain/douche type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent.

Ensemble de douche avec barre de douche, flexible et douchette 2 jets

2.9.2.8.3 Sur plans vasques :

Mitigeur monocommande type OLYOS des Ets PORCHER ou équivalent.

2.9.2.9 Accessoires divers

Robinet de puisage extérieur mural en applique sur mur de façade, avec raccord au nez y compris vanne d'arrêt intérieure avec purge.

Localisation

- Pour arrosage extérieur (un équipement par logement).

2.9.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons,
- Appareillage : Appareillage de type Odace Styl des Ets SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent.
- Points lumineux (appliques et plafonniers) livrés avec un dispositif de connexion pour luminaires (D.C.L.),
- Câblage téléphonique à partir du coffret de communication du logement,
- Les prises accolées pourront être regroupées sous un plastron commun,
- Les prises téléphoniques sont équipées d'un connecteur de type RJ45.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Les puissances s'échelonneront entre 3 et 12 kW 240 V monophasé par logement.

Logement type 1P :

Logement type 2P :

Logement type 3P :

Logement type 4P :

Logement type 5P :

Logement du plus de 100m² :

} Suivant prescription du fournisseur d'énergie

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Ceux-ci seront positionnés selon les hypothèses de composition des espaces de vie des pièces

Séjour et pièce principale des studios :

- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur va et vient ou télérupteurs avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.
- Suivant plans, prises de courant 10/16A+T réparties en périphérie du local, le nombre de prises de courant sera déterminé suivant les règles suivantes ; 4 prises réparties + une (1) par tranche de 4m² pour les séjours de plus de 20m², avec un minimum de 5 prises pour conformité à la NF C15-100.

- Une des prises de courant 10/16A+T doivent être placées à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 prises RJ45.
- 1 prise dédiée TV-FM.

Cuisine des 2P et plus :

- 1 point d'éclairage en plafond + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.
- 5 prises de courant 10/16A+T dont 4 prises disposées au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur.
- 1 prise de courant 10/16A+T pour la hotte à 170 cm du sol.
- 1 alimentation spécialisée 32A cuisson en attente sur boîte de connexion.
- 3 prises de courant 10/16A+T spécialisée lave-vaisselle, lave-linge ou autre.
- Une des prises de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

Kitchenette des studios (T1) :

- 1 point d'éclairage en plafond (selon les dispositions aux plans) + 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteurs double allumage ou interrupteurs va et vient selon les cas.
- 3 prises de courant 10/16A+T dont 2 prises disposées au-dessus du plan de travail + 1 pour réfrigérateur.
- 1 prise de courant 10/16A+T pour la hotte à 170 cm du sol.
- 1 alimentation spécialisée 32A cuisson en attente sur boîte de connexion.
- 2 prises de courant 16A+T spécialisée pour machine à laver ou autre appareil.
- 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

WC :

- 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.

Salle de bains et salle d'eau :

- 1 prise de courant 10/16A+T implantée à hauteur du plan vasque.
- 1 prise de courant 10/16A+T implantée complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol pour les salles de bains accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- 1 point d'éclairage en plafond + 1 alimentation en attente pour le bandeau lumineux du meuble vasque - commandés par interrupteurs double allumage.
- 1 alimentation sur sortie de câble 16A+T pour sèche serviette (dans le cas d'un sèche-serviettes électrique).

Chambres :

- 3 prises de courant 10/16A+T.
- 1 point d'éclairage en plafond commandé par interrupteur simple allumage.
- Dans la chambre accessible PMR, 1 prise de courant 10/16A+T complémentaire à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1 prises RJ 45
- 1 prise dédiée TV-FM

Entrée :

- 1 prise de courant 10/16A+T à proximité immédiate du dispositif de commande d'éclairage disposée à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- 1,2 ou 3 points d'éclairage en plafond (suivant plans) commandés par interrupteurs va et vient ou télérupteur avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.
- 1 tableau "abonné" avec disjoncteur général et disjoncteurs divisionnaires disposé en gaine technique logement.
- Interphonie sur appareil mobile (non fourni) de type Intratone qui permet l'ouverture de la porte du hall d'entrée à Rdc avec système Vigik.

Dégagement :

- 1 prise 10/16 A + T
- 1,2 ou 3 points d'éclairage en plafond (suivant plans) commandés par interrupteurs va et vient ou télérupteur avec boutons poussoirs à chaque accès selon les cas.

Terrasses - Jardins :

- 1 PC 10/16 A+T étanche sur chaque terrasse à rez-de-chaussée et sur les terrasses et balcons privés,

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

- Sonnerie dans chaque maison, commandée par bouton poussoir disposé à l'extérieur.

2.9.3.5 Réseaux de communication à très haut débit en fibre optique (obligatoire pour les permis déposés après le 01 Avril 2012)

Dispositions prises permettant le raccordement de chaque maison à un réseau de fibre optique conformément à la loi N° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), si le réseau est disponible dans la commune considérée.

Le raccordement du logement à ce réseau se fera par la souscription d'un contrat d'abonnement par et à la charge de l'occupant.

2.9.3.6 Détecteur de Fumées

Pose en plafond d'un DAAF (Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée).

2.9.4 CHAUFFAGE, CHEMINEES, VENTILATIONS :

2.9.4.1 Type d'Installation

Production d'énergie par :

Chauffage par PAC (Pompe à chaleur air/eau split type Alféa Estensa Duo A.I 6 R32 de chez ATLANTIC ou similaire compris thermostat d'ambiance

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minimale extérieure de -7°C :

- Salles de bains : 22°C
- Autres pièces : 19°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

2.9.4.3.1 Sèche-serviettes :

Dans les salles de bains et/ou salles d'eau par : Sèche-serviettes en acier laqué blanc de chez De Dietrich ou équivalent

2.9.4.3.2 Radiateurs :

- Radiateurs panneaux en acier laque blanc type panneau Artis de chez De-Dietrich ou similaire compris toutes suggestions.

2.9.4.4 Conduits de fumée

- Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches hygroréglables situées en traverse des châssis ou dans la maçonnerie ou de façade des pièces principales (séjour et chambres) suivant réglementation acoustique,
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines de ventilation mécanique,
- Le débit des bouches (et /ou leur nature) seront déterminés par les calculs thermiques.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

- Sans objet

2.9.5 EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARD ET PIECES DE RANGEMENT :

2.9.5.1 Placards

Prestation décrite à l'article 2.6.5.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Prestation décrite à l'article 2.6.6.

Notice descriptive notaire annexée au contrat de réservation– NF- Maisons – NB Mise à jour au 07.07.2023

2.9.6 EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

2.9.6.1 Radio TV

Le système de réception sera du type Hertzien ou satellite

- Nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.2.

2.9.6.2 Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant Art. 2.9.3.2.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Sans objet

3. ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Localisation : Maisons des Groupes 8 et 9 uniquement

3.2.1 MURS OU CLOISONS

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings rejointoyés.

3.2.2 PLAFONDS

Dalle pleine de béton armé avec ponctuellement isolant thermique en sous-face sous les locaux chauffés. Selon étude thermique.

3.2.3 SOLS

Dalle ou dallage en béton armé surfacé.

3.2.4 PORTES D'ACCES

Porte basculante métallique motorisée

Fermeture par serrure à canon européen à 1 point

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 SOLS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire.

3.3.2 DELIMITATION AU SOL

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire.

3.3.3 SYSTEME DE REPERAGE

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire.

3.3.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire.

4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES

4.1.1 SOLS

Suivant projet de décoration

4.1.2 PAROIS

Suivant projet de décoration

4.1.3 PLAFONDS

Suivant projet de décoration

4.1.4 ELEMENTS DE DECORATION

Suivant projet de décoration

4.1.5 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE

Sans objet

Sera remis suivant la typologie du logement :

- 1 badge VIGIK pour les logements de type 2 (T2)
- 2 badges VIGIK pour les logements de type 3 (T3)
- 3 badges VIGIK pour les logements de type 4 (T4)

4.1.6 BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Dans un emplacement dédié (suivant projet de l'architecte), il y aura un ensemble de boites aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE.

4.1.7 TABLEAUX D'AFFICHAGE

Sans objet

4.1.8 CHAUFFAGE

Prestation sans objet

4.1.9 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Sans objet

4.1.10 PORTES D'ACCES AUX LOCAUX ET ESCALIERS

- Sans objet

4.1.11 SIGNALÉTIQUE

En plaque signalétique comprenant chiffres et lettres gravées, graphisme au choix de l'Architecte.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

Sans objet

4.2.1 SOLS

4.2.1.1 Circulations du rez-de-chaussée

Sans objet

4.2.1.1 Circulations d'étages

Sans objet

4.2.2 MURS

4.2.2.1 Circulations du rez-de-chaussée

Sans objet

4.2.2.2 Circulations d'étages

Sans objet

4.2.3 PLAFONDS

4.2.3.1 Circulations du rez-de-chaussée

Sans objet

4.2.3.2 Circulations d'étages

Sans objet

4.2.4 ELEMENT DE DECORATION

Sans objet

4.2.5 CHAUFFAGE

Prestation sans objet

4.2.6 PORTES

4.2.6.1 Circulations du rez-de-chaussée

Sans objet

4.2.6.2 Circulations d'étages

Sans objet

4.2.7 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

4.2.7.1 Circulations du rez-de-chaussée

Sans objet

4.2.7.2 Circulations d'étages

Sans objet

4.2.8 SIGNALÉTIQUE

Sans objet

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL

Sans objet

4.4 CAGES D'ESCALIERS

Sans objet

4.4.1 SOLS DES PALIERS

Sans objet

4.4.2 FINITION PAR PEINTURE EPOXYDIQUE ANTI-POUSSIÈRE MURS

Sans objet

4.4.3 PLAFONDS

Sans objet

4.4.4 ESCALIERS (MARCHES, CONTREMARCHES), LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS, SOUS-FACE DE LA PAILLASSE

Sans objet

4.4.5 CHAUFFAGE, VENTILATION

Prestation sans objet

4.4.6 ÉCLAIRAGE

Sans objet

4.4.7 SIGNALÉTIQUE

Sans objet.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 GARAGES A BICYCLETTES, VOITURES D'ENFANTS

4.5.1.1 Murs et plafonds

Sans objet

4.5.1.2 Sols

Sans objet

Sans objet

4.5.1.3 Eclairage

Sans objet

4.5.2 BUANDERIE COLLECTIVE

Sans objet

4.5.3 SECHOIR COLLECTIF

Sans objet

4.5.4 LOCAUX DE RANGEMENT ET D'ENTRETIEN

4.5.4.1 Sol

Sans objet

4.5.4.2 Murs et plafonds

Sans objet

4.5.4.3 Equipement plomberie

Sans objet

4.5.4.4 Equipement électrique

Sans objet

4.5.4.5 VMC

Sans objet

4.5.4.6 Porte

Sans objet

4.5.5 LOCAUX SANITAIRES

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 SALLE DE BRICOLAGE

Sans objet.

4.6.2 SALLE DE JEUX ET DE REUNIONS

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

4.7.1.1 Sol

Dalle en béton armé surfacé recevant : Un revêtement en grès cérame avec plinthes à gorge de la même série.

4.7.1.2 Murs et plafonds

Revêtement grès émaillé à hauteur d'huissierie sur les murs et peinture finition B au plafond.

4.7.1.3 Equipement plomberie

Robinet pour puisage d'eau et siphon de sol.

4.7.1.4 Equipement électrique

Éclairage par hublots commandé par détecteur de présence raccordé à la minuterie.

1 prise de courant 10/16 A + T, étanche.

4.7.1.5 VMC

Ventilation naturelle.

4.7.1.6 Porte

Porte métallique dans huisserie métallique, finition par peinture satinée. Serrure sur organigramme.

- Serrure à bec de cane, garniture avec une béquille et une poignée de tirage,
- Ferme-porte automatique sur chaque porte,
- Butée de porte, selon nécessité.

4.7.2 CHAUFFERIE

Sans objet

4.7.3 SOUS-STATION DE CHAUFFAGE

Sans objet

4.7.4 LOCAL MACHINERIE D'ASCENSEUR

Sans objet.

4.7.5 LOCAL VENTILATION MECANIQUE

Sans objet.

5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES MAISONS

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

Sans objet

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1.1 Téléphone

Distribution individuelle de chaque maison.

5.3.1.2 Antennes TV et radio

Antenne TV-FM, ampli et distribution dans chaque maison.

5.3.1.3 Fibre optique

Raccordement à un réseau de fibre optique conformément à la loi N°2008-776 de modernisation de l'économie (LME). Selon disponibilité dans la rue.

5.4 RECEPTION – STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Containers à la charge des copropriétaires ou propriétaires de maisons individuelles

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation mécanique de chaque logement, par un extracteur individuel

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 COMPTAGES GENERAUX

Placé sur l'arrivée générale eau dans le citerneau eau selon exigence du concessionnaire.

5.6.2 SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Sans objet

5.6.3 COLONNES MONTANTES

aSans objet

5.6.4 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Comptage individuel

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 COLONNES MONTANTES

Sans objet.

5.7.2 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Sans objet.

5.7.3 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Il sera prévu un comptage des services généraux depuis le coffret prévu à cet effet dans la gaine palière service généraux.

a

5.8.2 COLONNES MONTANTES

Colonnes montantes en cuivre, suivant réglementation implantée dans une gaine.

5.8.3 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels et disjoncteurs d'abonnés suivant normes EDF dans les entrées ou en façade des logements.

6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX LOGEMENTS COLLECTIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire.

6.1.1 VOIRIE D'ACCES

Voirie en enrobé.

6.1.2 TROTTOIRS

Sans Objet.

6.1.3 PARKINGS EXTERIEURS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,
Voirie en enrobé ou empierré ou végétalisé type EVERGREEN ou équivalent

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Suivant plan aménagement extérieur du Permis de Construire,
Revêtement en béton désactivé ou équivalent.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 AIRES DE REPOS

Sans Objet.

6.3.2 PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Plantations en pleine terre d'arbres, haies et plantations selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.3 ENGazonnement

Des jardins privatifs selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire.

6.3.4 ARROSAGE

Sans Objet.

6.3.5 BASSINS DECORATIFS

Sans Objet.

6.3.6 CHEMINS DE PROMENADE

Sans Objet.

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans Objet.

6.4.2 EQUIPEMENTS

Sans Objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 SIGNALISATION DE L'ENTREE DE L'IMMEUBLE OU DES MAISONS

Eclairage par appliques et/ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

6.5.2 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Eclairage par mat candélabre ou bornes commandées par interrupteur crépusculaire.

6.6 CLOTURES

6.6.1 SUR RUE

Mur de clôture existant à conserver selon le permis.

Fermeture des accès piétons par un portillon ; ouverture commandée par vidéophonie et lecteur de badge de type VIGIK.

Fermeture des accès véhicules par un portail; ouverture par des bips. (1 télécommande par place de stationnement)

6.6.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Clôture légère, selon plan d'aménagement paysager du Permis de Construire

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Raccordement en limite de propriété au réseau public.

6.7.2 GAZ

Sans objet.

6.7.3 ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTERIEUR)

Le raccordement est prévu exécuté par EDF à partir du réseau de distribution public.

Poste de transformation en cas d'imposition EDF.

6.7.4 POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Bouches d'incendie ou bornes selon demande des services de sécurité incendie.

6.7.5 EGOUTS

Raccordement séparatif au réseau public, eaux usées et eaux pluviales. Possibilité d'installation d'une pompe de relevage si nécessaire

6.7.6 EPURATION DES EAUX

Sans Objet.

6.7.7 TELECOMMUNICATIONS

Raccordement au réseau France Télécom.

6.7.8 DRAINAGE DU TERRAIN

Sans Objet.

6.7.9 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Possibilité d'installation d'une pompe de relevage si nécessaire

7. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés.

La société peut y apporter des modifications en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux...) ou si les impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité au moins équivalente.